

Été 2019

La Lettre du Maire

aux Vauxbuinoises et Vauxbuinois



David BOBIN
Maire de Vauxbuin

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'été s'est installé et comme chaque année, je souhaite rappeler quelques règles de base à respecter pour nous permettre de vivre en bonne harmonie à Vauxbuin et préserver le cadre de vie exceptionnel que nous avons la chance de partager.

Nuisances sonores : des horaires à respecter !

Les travaux de bricolage et de jardinage qui nécessitent l'utilisation d'outils susceptibles de troubler la tranquillité du voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) ne peuvent s'effectuer qu'à des horaires règlementés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

Les dispositions précédentes ne nous dispensent pas de prendre toutes mesures pour réduire les nuisances pendant les périodes où elles sont tolérées.

Les propriétaires d'animaux de compagnie, notamment de chiens, doivent s'assurer d'une intervention immédiate en cas de cris et aboiements répétés et intempestifs de leurs animaux.

Après 22h, il est recommandé d'éviter les cris, hurlements et éclats de voix bruyants. Le volume sonore des appareils émetteurs (radio, télévision, musique) devra également être réglé modérément.

Déchets végétaux : il est interdit de les brûler

Le brûlage de végétaux à l'air libre est rigoureusement interdit. Deux déchèteries sont mises à la disposition des habitants du GrandSoissons Agglomération, l'une à Mercin-et-Vaux et l'autre à Villeneuve-Saint-Germain.

Notez d'ailleurs qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, vous devrez être équipé d'un badge pour accéder aux déchèteries. Ces badges seront obligatoires pour les particuliers mais aussi les professionnels.

Afin de vous garantir un accès dès le 1^{er} octobre, vous pouvez dès maintenant et directement faire votre demande de badge en ligne via le site Internet : www.soissons.francedecheterie.com ou contacter par téléphone le centre technique communautaire au 03 23 76 72 40.

Par ailleurs, à Vauxbuin, depuis 2009, un service gratuit de collecte des déchets verts vous est proposé les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, du 15 avril au 15 novembre (sur inscription auprès du secrétariat de mairie).

■ À VOS AGENDAS !



Du 8 au 26 juillet

Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé par l'UFOLEP 02

Ouvert aux 3-17 ans

Renseignements :

<http://animationsufolepo2.over-blog.com>

Dimanche 21 juillet

Brocante du Comité des Fêtes

De 6h à 18h

Sans inscription

Gratuité pour les habitants dans la limite de 5 mètres linéaires. Au-delà : 2,50 € / m

Extérieurs : 2,50 € / m

Professionnels : 5 € / m

Samedi 27 juillet

Concours de pétanque

organisé par « Les Amis de Vauxbuin »

Sur le terrain derrière l'école

Inscriptions à partir de 13h

Jet du but à 14h

Doublettes – Inscription : 6 € par joueur

Lundi 29 juillet

Course cycliste

À partir de 18h

NOUVEAUTÉ : le départ et l'arrivée auront lieu dans la rue de la Villette, à l'angle avec la rue Émile Coze

Perturbations de circulation à prévoir

Les habitants doivent entretenir les trottoirs !

Les propriétaires ou leurs locataires sont tenus de balayer, désherber et déneiger les trottoirs jusqu'au fil d'eau sur le devant et les côtés de leurs propriétés. Pour la sécurité et la commodité de passage, chacun doit également élaguer arbres, arbustes ou haies situés en bordure de voie, qu'il y ait ou pas de trottoirs.

Une autorisation de la mairie est nécessaire pour occuper le domaine public !

Si vous avez un projet de travaux et que vous devez empiéter sur l'espace public, la rue ou la route pour y installer une benne, stocker des matériaux, stationner un camion de déménagement, implanter un échafaudage ou même une nacelle pour des travaux d'élagage, vous devez préalablement obtenir l'autorisation de la mairie.

Cette autorisation est obligatoire, même si l'occupation est de courte durée, au regard des conditions de sécurité et d'accessibilité au domaine public.

C'est ensemble, par une multitude de petits gestes au quotidien, que nous pouvons conserver cette formidable qualité de vie que nous avons à Vauxbuin.

Je sais pouvoir compter sur votre sens du vivre-ensemble pour respecter ces quelques règles et vous en remercie chaleureusement par avance.

Je vous souhaite un bel été à Vauxbuin !

Bien fidèlement à vous,
David Belmi

Le secrétariat de mairie est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (jusqu'à 17h le mardi et le jeudi, uniquement le matin le mercredi). Une permanence des élus est assurée le samedi matin de 11h à 12h.

En dehors de ces plages horaires, en cas d'urgence, vous pouvez également appeler le 07 84 29 61 19.